

Contribution à la feuille de route Économie circulaire

L'économie circulaire,
une voie d'avenir pour la protection
de l'environnement

Contribution à la feuille de route économie circulaire

L'économie circulaire, une voie d'avenir pour la protection de l'environnement

Animateur

Sylvain BOUCHERAND – Président de la Plateforme, Humanité et biodiversité

Corapporteurs

Alain PIERRAT et Aurore FRIES – UIC
Geoffroy de VIENNE – CFTC

Secrétariat permanent

Gilles BON-MAURY, secrétaire permanent
Arjuna ANDRADE, chargé d'études
Carine JEULAND, chargée d'études
plateformerse@strategie.gouv.fr



SOMMAIRE

COMMUNIQUÉ	4
PRINCIPALES RECOMMANDATIONS	5
L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, UNE VOIE D'AVENIR POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	6
Dépasser le modèle linéaire de production	6
<i>Les piliers de l'économie circulaire</i>	6
<i>Les objectifs de l'économie circulaire</i>	8
Trois niveaux d'intégration de l'économie circulaire.....	10
<i>Entrer dans l'économie circulaire</i>	10
<i>Maîtriser les risques grâce à l'économie circulaire</i>	11
<i>L'économie circulaire, un facteur de performance globale</i>	11
Recommandations de la Plateforme RSE	14
<i>Mieux consommer</i>	14
<i>Mieux trier pour mieux recycler</i>	15
<i>Mieux produire</i>	16
<i>Mobiliser les acteurs</i>	16
<i>Financer la transition vers l'économie circulaire</i>	18
ANNEXE 1 COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL	20
ANNEXE 2 PERSONNES AUDITIONNÉES	22
ANNEXE 3 RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	23



COMMUNIQUÉ

La Plateforme nationale d'actions globales pour la responsabilité sociétale des entreprises (Plateforme RSE) réunit depuis 2013 un large éventail de parties prenantes : entreprises, partenaires sociaux, organisations de la société civile, réseaux d'acteurs, chercheurs et institutions publiques.

Elle a constitué en 2016 un groupe de travail « RSE et environnement » pour élaborer un état des lieux et des propositions. Plusieurs axes de travail ont été retenus : l'élaboration d'un état des lieux sur la place occupée par l'environnement dans les démarches RSE ; l'économie circulaire, voie d'avenir pour la protection de l'environnement ; la prise en compte de l'environnement dans la gouvernance d'entreprise et la responsabilité environnementale, dans ses dimensions de prévention et de réparation du préjudice écologique, dans l'entreprise et au sein de sa chaîne de valeur.

Le deuxième axe de ces travaux, dont la Plateforme RSE publie ici les résultats, porte sur l'économie circulaire. En les publiant, la Plateforme RSE entend répondre à la consultation actuelle sur le projet de feuille de route lancé par le ministère de la Transition écologique et solidaire. Elle recommande notamment au gouvernement d'accompagner les TPE/PME pour qu'elles lancent des plans de réduction de leur consommation d'énergie et de ressources, de favoriser, par des dispositifs fiscaux et parafiscaux, les produits adaptés aux réparations et au recyclage et de créer les conditions juridiques d'un droit d'expérimentation.



PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

La Plateforme RSE recommande au gouvernement :

- d'accompagner les TPE/PME pour qu'elles lancent des plans de réduction de leurs consommations d'énergie et de ressources, grâce à des diagnostics aidés. Les coûts des diagnostics seront remboursés avec une partie des économies réalisées ;
- de favoriser, par des dispositifs fiscaux et parafiscaux, les produits adaptés aux réparations et au recyclage, en tenant compte des spécificités de chaque matériau – dispositifs qui ne devront pas avoir pour effet d'augmenter les prélèvements obligatoires ;
- de créer les conditions juridiques d'un droit d'expérimentation, permettant notamment le réemploi dans les chaînes de production. Un droit à l'expérimentation en matière de synergies éco-industrielles consisterait, en cas de situation « originale » et/ou « unique » sur le plan réglementaire, à laisser à l'industriel la possibilité de mener une expérimentation, en engageant intégralement sa responsabilité et en permettant à l'inspection des installations classées de définir la rubrique de la nomenclature des installations classées et les prescriptions les plus adaptées à la situation ;
- d'enrichir la méthodologie des analyses de cycle de vie (ACV) afin de s'assurer d'une meilleure prise en compte des impacts du produit sur les ressources et la biodiversité et d'une réelle éco-socio-conception des produits intégrant les parties prenantes internes et externes et qui permette une réparabilité et un recyclage effectif.



L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, UNE VOIE D'AVENIR POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Dépasser le modèle linéaire de production

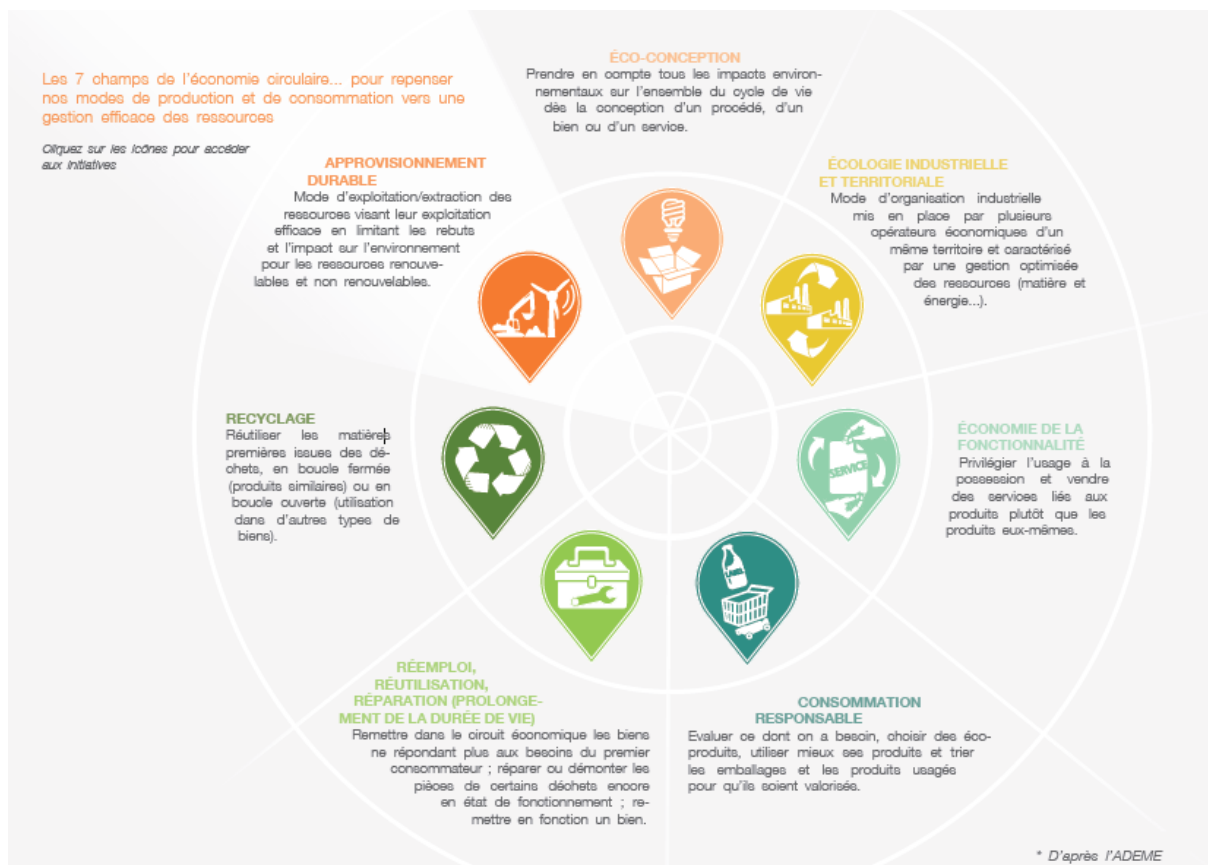
Le modèle d'économie circulaire s'inspire du fonctionnement des écosystèmes, pour mettre l'accent sur le caractère insoutenable de la consommation mondiale de matières premières non renouvelables, ainsi que sur la dégradation environnementale causée par l'augmentation des activités humaines (déchets, pollutions, transformation des écosystèmes...).

Les piliers de l'économie circulaire

Ce modèle cherche à dépasser le modèle économique linéaire, qui consiste à extraire, produire, consommer et jeter, en appelant à une consommation sobre et responsable des ressources naturelles, des matières premières primaires et de l'énergie, minimisant les rejets associés.

Il s'appuie notamment sur l'optimisation de l'utilisation de la matière (écoconception des produits et des emballages, approvisionnement durable, recyclage, réutilisation, conception *low tech*, efficacité et sobriété énergétique), l'augmentation de la durée de vie des produits (réparation, réemploi, réutilisation, écoconception et R&D responsables, lutte contre l'obsolescence des produits, économie de la fonctionnalité), la limitation de pertes induites en ressources en optimisant leur circulation au niveau territorial (circuits courts, écologie industrielle et territoriale, mutualisation, économie de la fonctionnalité, collaborative, du partage, open data...) et la mise en place d'écosystèmes d'acteurs, dont les acteurs publics.

Selon l'Ademe, sa définition englobe sept piliers : écoconception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité, consommation responsable, réemploi, réutilisation et réparation, recyclage, approvisionnement durable.



1

L'économie circulaire permet aux entreprises :

- d'appréhender le pilier environnemental de la RSE dans une logique positive de synergies, et non seulement dans une logique d'impacts ;
- d'aller au-delà d'une simple vision « intra » pour tendre vers une vision « inter », et cela au niveau de la filière comme du territoire, de faire travailler les entreprises ensemble et avec d'autres acteurs (symbioses industrielles, synergies de mutualisation et de substitution, etc.) ;
- de développer des modèles avec un fort ancrage local et des emplois non délocalisables ;
- de challenger les modèles économiques des entreprises (exemple : passer de la vente de biens à la vente de services) et, finalement, de répondre et se mettre au niveau des exigences réglementaires de la RSE (notamment de renseigner les items environnementaux de l'article 225 de la loi Grenelle 2 : prévention en amont, réduction des consommations de ressources, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique, etc.). Il est important de mesurer et de suivre l'avancée des projets².

¹ Crédits infographie ORÉE.

² Différents travaux et outils s'y prêtent, développés par : ADEME, IEC, ORÉE, FNH, CCI France, Fondation Ellen McArthur.

L'économie circulaire tend à mettre en place un modèle économique où les déchets sont des ressources, à travers un fonctionnement en boucle fermée de matières. Cependant, ce modèle ne pourra pas se développer selon l'ampleur souhaitée tant que le statut juridique des déchets et des matières ne sera pas clairement fixé au niveau européen et national. Le statut actuel des déchets est un frein au développement des synergies éco-industrielles : pour des raisons de coût, psychologiques, commerciales et juridiques, les industriels sont peu enclins à utiliser des matières recyclées ou des matériaux juridiquement qualifiés de déchets. La modification du droit des déchets qui introduit la possibilité de sortir du statut de « déchet » et crée la notion de « sous-produit »³ est un atout à promouvoir. Pour ce qui est du recyclage, certaines filières ne sont pas encore suffisamment opérationnelles.

La conception des produits devrait, dans la mesure du possible, être en fonction des moyens humains et financiers de l'entreprise et appréhender l'ensemble du cycle de vie du produit. La conception d'un produit pourrait intégrer des matières premières recyclées, prévoir un recyclage maximal en fin de vie, *via* l'écoconception, en s'appuyant sur les analyses du cycle de vie (ACV) et en luttant contre l'obsolescence programmée.

En s'inspirant directement des écosystèmes naturels où des équilibres s'établissent entre les différentes espèces dans la satisfaction de leurs besoins respectifs, la création de synergies de flux de matières et d'énergie entre les acteurs d'un même territoire *via* l'écologie industrielle et territoriale (EIT) est essentielle à la transition vers une économie circulaire. L'originalité de l'EIT est liée à l'approche systémique qu'elle propose. En rupture avec les approches analytiques classiques, elle permet d'appréhender les systèmes dans toute leur complexité et d'identifier les interactions « clés » sur lesquelles il est souhaitable d'agir pour accroître leur sobriété et leur performance.

Les objectifs de l'économie circulaire

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit la mise en place par le gouvernement d'une Stratégie nationale de transition vers l'économie circulaire. Cette dernière, visant à réduire l'impact sur l'environnement ainsi qu'à découpler la consommation des ressources et la création de valeur, semble être une voie d'avenir. Mais l'objectif est loin d'être atteint tant les défis à surmonter demeurent nombreux.

Le système linéaire de production, qui implique nécessairement une utilisation des ressources et une production de déchets, a atteint ses limites en raison du succès rencontré par ce modèle pour les économies dans un monde fini. Il est donc nécessaire de se tourner vers des productions plus respectueuses des ressources naturelles et environnementales afin d'accéder à un modèle de développement durable.

L'économie circulaire se présente ainsi comme un nouveau modèle technique et économique fondé sur une réduction des flux nets de matière, par une réutilisation des matières contenues dans les déchets. Ainsi, multipliant l'usage effectif de ces matières,

³ Cf. directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets et abrogeant certaines directives.

elle réduit l'impact sur l'environnement de la production tout en permettant le bien-être des individus⁴. Ce faisant, l'économie circulaire contribue à une gestion plus efficace des ressources, comme le prévoit la loi pour la transition énergétique et la croissance verte. Cependant, les obstacles et impacts négatifs sont aussi existants : limite technique au recyclage de tous les matériaux, coût financier et environnemental du recyclage de certains matériaux, sensibilité du prix des matières premières recyclées en fonction du prix du pétrole... En outre, les matières recyclées peuvent ne pas répondre aux niveaux de qualité requis en termes de sécurité et d'incorporation.

Dans un contexte de raréfaction des matières premières et de fluctuation de leur coût, l'économie circulaire contribue également à la sécurisation des approvisionnements des entreprises françaises et à la réindustrialisation du territoire national. Cependant, deux conditions sont nécessaires : que les matières premières secondaires répondant aux spécifications techniques et de sécurité des industriels soient disponibles à un prix compétitif et qu'elles trouvent effectivement des débouchés⁵, et que le traitement des matières se fasse sur le territoire français.

Ce modèle implique une conception adaptée des produits, des pratiques responsables de consommation et d'entretien, et de gestion des produits en fin de vie. Il s'inspire ainsi du fonctionnement en boucle des écosystèmes naturels, contrairement au modèle standard linéaire qui repose sur une utilisation sans limites des ressources.

Cette approche technique et économique n'est pas seulement bénéfique pour l'environnement. Elle permet également la production de richesses et d'emplois locaux. Il s'agit *in fine* de repenser l'ensemble du cycle de vie du produit afin de produire plus et mieux avec moins.

Selon la fondation Ellen McArthur⁶, l'adoption de modèles circulaires pourrait générer une économie nette de matières premières de l'ordre de 700 milliards de dollars (environ 660 milliards d'euros) au niveau mondial. Ces économies pourraient représenter environ 20 % des coûts de matériaux entrant dans l'industrie des biens de consommation courante.

Enfin, il convient de noter que l'économie circulaire ne se limite pas à la question des déchets. La prévention est prioritaire.

⁴ Ademe (2014), *Économie circulaire : notions*, octobre.

⁵ Sur la raréfaction des matières premières, se reporter à un rapport de juin 2017 de l'Ademe intitulé : « Epuisement des métaux : faut-il s'inquiéter ? » <http://www.ademe.fr/epuisement-metaux-mineraux-faut-sinquieter>

Sur le prix des déchets, des données Eurostat sont disponibles : http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Recycling_%E2%80%93_secondary_material_price_indicator

⁶ McKinsey (2013), *Vers une économie circulaire ; vol. 2., Opportunités pour le secteur des biens de consommation courante*, fondation Ellen McArthur.

Trois niveaux d'intégration de l'économie circulaire

Entrer dans l'économie circulaire

L'économie circulaire peut impliquer un changement de modèle de production, créateur d'emploi et protecteur de l'environnement. Il convient cependant d'en observer les limites – toute activité économique ne se prête pas aisément à ce modèle – et les difficultés. Les modifications des processus de production et les transformations de l'organisation qu'elles induisent sont profondes et nécessairement complexes. Toutefois, la mise en place de l'économie circulaire peut aussi être un prolongement du système de production en place. Dans le secteur de la plasturgie, on mélange de la matière noble avec du recyclé de manière à obtenir le même produit. Le processus ne change donc pas radicalement. En outre, la réduction de la consommation énergétique et matérielle individuelle peut être contrebalancée par une augmentation du nombre de consommateurs, il s'agit de « l'effet rebond⁷ ». En effet, une moindre consommation d'énergie par un appareil peut ne pas avoir d'effet sur la consommation globale si, en parallèle, le nombre d'appareils augmente.

Pour beaucoup d'entreprises, faute de ressources, de connaissance ou d'intérêt, les enjeux de RSE et d'économie circulaire ne donnent lieu à aucune action particulière. Pour ces acteurs, tout projet d'économie circulaire, même très modeste, est susceptible de déclencher un intérêt et de rendre possible une transformation importante, selon une démarche vertueuse. Souvent, les entreprises engagées ont commencé en prenant en compte les enjeux d'économie circulaire dans une seule dimension de leur activité, avant de s'intéresser à d'autres possibilités d'amélioration.

Les transformations ne sont pas qu'internes aux entreprises. Il convient notamment de passer de « l'intra » à « l'inter », c'est-à-dire des transformations dans l'entreprise au développement de synergies d'entreprises. Celles-ci renforcent les démarches d'économie circulaire. En effet, l'agilité des petites entités et la puissance des grandes entreprises peuvent agir de concert et aider chacun à progresser.

Les acteurs peuvent également bénéficier d'un appui financier pour s'engager dans des démarches d'économie circulaire. Dans ce cadre, l'Ademe a mis en place le 9 novembre 2017 le dispositif nommé « TPE & PME : gagnantes sur tous les coûts ! » afin d'accompagner les entreprises dans la lutte contre le gaspillage de l'énergie et des matières, et de réduire la production de déchets. Pour l'année 2018 il s'agit d'accompagner, par la réalisation d'un audit, les 500 premières entreprises de 20 à 250 salariés qui s'inscrivent au dispositif. Ce dernier est réalisé avec l'accompagnement d'un expert qui identifie les sources d'économies potentielles, conçoit un plan d'actions et suit sa mise en œuvre. Les entreprises aidées ne contribueront au fonds de l'Ademe qu'en cas d'économies importantes atteignant un certain seuil. Il correspond à un coût forfaitaire calculé selon l'effectif de l'établissement : à partir de 6 000 euros minimum d'économies annuelles, une entreprise de 20 à 49 salariés doit verser un forfait de

⁷ Postulat de Khazzoom-Brookes ou « effet rebond » : les améliorations de l'efficacité énergétique qui, au sens le plus large, sont justifiées au niveau macroéconomique, conduisent à de plus hauts niveaux de consommation d'énergie au niveau macroéconomique.

3 000 euros. Pour une entreprise de 50 à 99 salariés, le montant est de 12 000 euros (au-delà, l'entreprise verse un forfait de 6 000 euros), et pour une entreprise de 100 à 250 salariés, le forfait est de 9 000 euros à partir de 18 000 euros d'économies.

Ce programme est la généralisation du précédent dispositif « Entreprises témoins – Énergie & matières : gaspillage évité = marge augmentée ! », dans lequel 49 entreprises avaient été accompagnées en 2016. Il avait permis de supprimer 9 000 tonnes par an de CO₂ équivalent (soit 183 tonnes de CO₂ équivalent par entreprise). Ce programme avait également généré une économie de 3 millions d'euros (61 000 euros par an et par entreprise). L'objectif de l'Ademe est de déployer la démarche et d'accompagner 5 000 entreprises par an à partir de 2019⁸.

Un tel dispositif permettra d'organiser des bases de données sectorielles sur les bonnes pratiques, les innovations et les actions de réduction des consommations. Ces bases de données pourront ensuite permettre aux fédérations professionnelles de lancer des plans anti-gaspi sectoriels.

L'enjeu de l'essaimage des projets est apparu lors des auditions du groupe de travail comme central, dans la mesure où tous les projets intéressants développés dans une entreprise ne donnent pas lieu à une généralisation, faute d'ambition ou de moyens.

Maîtriser les risques grâce à l'économie circulaire

L'économie circulaire répond tout d'abord à un objectif de maîtrise des risques pour l'entreprise, qu'il s'agisse de gestion du coût des matières premières en cas d'augmentation des prix, d'anticipation des réglementations⁹, de gestion de pressions externes (plaidoyer des ONG, exigences des donneurs d'ordre ou des consommateurs finaux) ou de pressions internes (attentes des salariés et des actionnaires).

L'intégration des risques extra-financiers à l'égard des actionnaires et des investisseurs a ainsi été mis en avant par les professionnels auditionnés par le groupe de travail, malgré les difficultés méthodologiques rencontrées pour valoriser ces risques.

L'économie circulaire, un facteur de performance globale

Les entreprises volontaires, motivées par les enjeux de différenciation, de développement de l'activité et des marchés, de pérennisation des ressources, d'innovation, et de réduction des coûts globaux, développent des modèles d'économie circulaire créateurs d'emplois et d'évolution des métiers.

Le passage à une économie circulaire présume en effet un transfert d'emplois entre des activités intensives en matière et celles s'appliquant à les économiser. On estime aujourd'hui que l'économie circulaire représente environ 800 000 emplois équivalents temps plein, soit près de 3 % de l'emploi global. Il est cependant encore difficile de considérer le périmètre des emplois inclus dans l'économie circulaire.

⁸ Jean Pisani-Ferry (2017), *Le Grand Plan d'investissement 2018-2022*, rapport au Premier ministre, septembre, p. 26.

⁹ Cf. Éléments de cadrage juridique en annexe.

Par ailleurs, des activités traditionnelles déclinantes dans la seconde moitié du XX^e siècle connaissent actuellement une renaissance grâce à l'outil numérique. Les activités de réutilisation, de location, de partage de biens, et de revente d'équipements déjà utilisés peuvent être incluses dans le champ de l'économie circulaire, de même que les nouveaux modèles basés sur l'économie de la fonctionnalité.

Les activités dites « périphériques » participant à la circularité de l'économie sont aussi intégrées. Il s'agit des biens et services qui améliorent la productivité et allongent la durée d'usage, alors même qu'ils n'appartiennent pas aux activités de location, de réparation ou d'occasion : par exemple, les produits écoconçus ou encore certaines innovations numériques comme les imprimantes 3D¹⁰.

Dans ce contexte, l'économie circulaire devient pour l'entreprise un facteur de performance globale. Ces modèles de développement nécessitent la mise en œuvre de filières adaptées pour maintenir la qualité des ressources, et une implication de l'ensemble de la chaîne de production. Il importe ainsi que le design des produits prenne en considération les conditions de réemploi ou de recyclage des déchets issus de leur consommation.

Enfin, les modèles d'économie circulaire s'organisent autour du produit, et non de l'entreprise. Plusieurs acteurs, producteurs, consommateurs, sont donc associés à une démarche « par projet », qui ne se limite pas à une seule entreprise.

¹⁰ Douillard P. et Jolly C. (2016), « [L'économie circulaire, combien d'emplois ?](#) », *La note d'analyse*, n° 46, France Stratégie, avril.

Illustration : Des grandes entreprises françaises mobilisées pour l'économie circulaire et la croissance verte.

Une initiative menée en 2016 dans le cadre de l'Association française des entreprises privées (Afed) par les grandes entreprises françaises afin de développer l'économie circulaire a donné lieu en février 2017 à la publication d'un recueil¹¹ qui présente les 100 engagements de 33 entreprises issues de 18 secteurs d'activité.

Les entreprises ont réalisé ces engagements pour répondre aux 3 enjeux correspondant à des niveaux de maturité distincts : mieux connaître les flux de ressources, mieux cerner les opportunités de la filière et atteindre des objectifs qualitatifs ou quantitatifs précis. Ils illustrent les 7 leviers de l'économie circulaire (le recyclage, la consommation responsable, l'approvisionnement durable, l'écoconception, l'économie de fonctionnalité, l'écologie industrielle et territoriale et l'allongement de la durée d'usage des produits) auxquels a été ajouté un levier « multi-acteurs » caractéristique de la transversalité du thème.

La démarche est pérenne et fera l'objet d'un point d'avancement sur les engagements pris au début de l'année 2017.

En complément de cette initiative, ces entreprises se sont également mobilisées pour soumettre auprès des autorités françaises des projets d'engagement pour la croissance verte (ECV), afin de faciliter les démarches particulièrement innovantes.

¹¹ AFEP (2017), [*Trajectoires Économie circulaire – 33 entreprises se mobilisent avec 100 engagements*](#), février.

Recommandations de la Plateforme RSE

Mieux consommer

Un produit a des impacts environnementaux à toutes les étapes de son cycle de vie : apprenons à acheter des produits à impact plus faible et à allonger leur durée d'usage.

La Plateforme RSE recommande :

- de développer le marché de l'occasion au niveau des territoires. Outre les incitations à une meilleure écoconception des produits pour les rendre réparables, la croissance volontariste du marché de l'occasion passe en grande partie par celle du réemploi dans le cadre des filières REP (responsabilité élargie des producteurs). Si l'on veut que les territoires soient les premiers bénéficiaires de ce développement, c'est vers les activités de réemploi et de réutilisation qu'il faut en priorité se tourner, en raison de leur ancrage au cœur de l'économie territoriale et de l'emploi local ;
- aux autorités publiques de mettre leurs achats publics au service de la transition vers l'économie circulaire. Il s'agit de privilégier les offres s'inscrivant dans le paradigme de l'économie circulaire en prenant en compte des exigences en matière de performance économique, sociale et environnementale lors de l'attribution d'un marché. Dans ce cadre, elles pourraient élaborer des guides à destination des acheteurs publics indiquant les critères pertinents en matière d'économie circulaire qui doivent s'intégrer dans une politique d'achats responsables¹² ;
- d'assurer l'affichage de l'écocontribution sur tous les produits concernés, afin de susciter une prise de conscience de la part des consommateurs ;
- d'assurer l'affichage environnemental volontaire des produits dans le cadre des dispositions actuelles, afin de mobiliser les consommateurs.

¹² Voir l'avis de la Plateforme RSE pour la transposition de la directive européenne « Marchés publics », adopté le 26 janvier 2015.

Mieux trier pour mieux recycler

L'économie circulaire vise notamment à transformer les déchets en ressources pour éviter leur épuisement : valorisons mieux nos déchets.

La Plateforme RSE recommande :

- d'assurer l'application effective de la directive européenne 2008/98/CE du 19 novembre 2008 relative aux déchets et de la convention internationale de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, pour favoriser, lorsque c'est possible, le traitement des déchets industriels sur le territoire sur lequel les produits dont ils sont issus ont été consommés ;
- d'accélérer au niveau européen la publication de dispositions permettant la sortie du statut de déchets non dangereux¹³. Dans ce cadre, un trilogue européen autour du « paquet Économie circulaire » est en cours de négociation. Il reformera six textes : la directive cadre sur les déchets, celle sur les déchets d'emballage, celles sur la mise en décharge, sur les déchets électriques et électroniques, et celles sur les véhicules hors d'usage et sur les batteries et accumulateurs usagés ;
- de sécuriser les filières de recyclage de déchets de produits industriels. La prolongation du système de l'écoparticipation au-delà du 1^{er} janvier 2020 permettrait à la France de continuer à développer une filière à haute valeur ajoutée environnementale et sociale. Un autre point important serait d'harmoniser à l'échelle européenne la réglementation à l'égard de l'interdiction du paiement en espèces ou par carte sur les sites des récupérateurs, ces derniers étant une étape essentielle de qualité de la filière. Cette interdiction est effective en France, mais les zones frontalières sont celles qui subissent le plus les effets du vol et du pillage. 15 à 20 % des déchets électriques et électroniques sont dérobés avant d'avoir pu être collectés, entraînant de graves atteintes à l'environnement et aux personnes¹⁴ ;
- de promouvoir et favoriser le développement d'initiatives portant création de nouvelles filières de recyclage. Plusieurs voies sont possibles : faire évoluer le fonctionnement des filières REP afin de les harmoniser et les rendre efficaces plus rapidement ; accompagner le développement de sites de recyclage en France ; développer des Clubs métiers ou pôles de compétitivité ;
- de réaliser les investissements nécessaires pour la mise à niveau et le développement des installations de recyclage et de retraitement.

¹³ Avis aux exploitants d'installations de traitement de déchets et aux exploitants d'installations de production utilisant des déchets en substitution de matières premières, *Journal officiel* de la République française du 13 janvier 2016.

¹⁴ Étude ADEME-OCAD3E, 2013.

Mieux produire

La fabrication des produits consomme des ressources naturelles et exerce des pressions environnementales qu'il faut réduire.

La Plateforme RSE recommande :

- de sécuriser le cadre juridique national et européen des sous-produits ;
- **d'enrichir la méthodologie des analyses de cycle de vie (ACV) afin de s'assurer d'une meilleure prise en compte des impacts du produit sur les ressources et la biodiversité et d'une réelle éco-socio-conception des produits intégrant les parties prenantes internes et externes et qui permette une réparabilité et un recyclage effectif.**

Mobiliser les acteurs

Pour son développement, l'économie circulaire suppose la mobilisation de tous les acteurs à tous les niveaux. Comment encourager et mettre en œuvre cette mobilisation ?

La Plateforme RSE recommande :

- de favoriser l'approche systémique dans l'enseignement. À court terme, la sensibilisation / formation des milieux professionnels à l'intérêt et à la faisabilité des démarches d'écologie industrielle est capitale. À plus long terme, l'intégration dans l'enseignement de ces sujets dès la fin du secondaire serait un formidable levier pour le développement de l'EIT et de l'économie circulaire ;
- d'intégrer des modules sur l'économie circulaire dans les formations initiales et continues de l'enseignement supérieur ;
- d'amener les collectivités et aménageurs à adopter une approche systémique d'un projet urbanistique et de ses futurs consommations / rejets de matières et d'énergie. Pour cela divers outils incitatifs et/ou législatifs pourraient s'envisager : introduction d'études de diagnostic initial en matière de consommation des ressources (dont foncier) et connaissance des flux entrants/sortants (matière, énergie) ; études d'impact complétées d'un volet « gestion de flux » dans une perspective d'échange ; ajout d'un volet économie circulaire dans les schémas régionaux de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), notamment comme vecteur d'attractivité du territoire ; intégration de l'économie circulaire dans l'ensemble des phases d'aménagement (conception, chantier, vie du projet, fin de vie) ;

- d'intégrer l'économie circulaire dans les stratégies d'urbanisme, d'aménagement et de planification du territoire. Les schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) peuvent être mobilisés à cet effet ;
- de poursuivre les appels à projets « démonstrateurs industriels de villes durables », de valoriser en France et à l'international les résultats positifs obtenus en bonne coordination entre l'ensemble des acteurs concernés, et d'en fonder la promotion sur des évaluations fiables de l'efficacité de ces démonstrateurs ;
- de faciliter l'accès à l'information et de créer des bases de données sur les flux physiques plus précises, au sein même des territoires, à travers par exemple des observatoires statistiques au niveau régional ou départemental ;
- de favoriser les synergies entre entreprises pour développer des modèles d'économie circulaire, dans le prolongement des initiatives existantes (par exemple dans le cadre du plan national des synergies interentreprises). Les synergies entre acteurs différents – entreprises et collectivités, notamment – permettent d'apporter des compétences transversales aux projets d'économie circulaire. Les grandes entreprises apportent leur force de frappe aux PME et les PME apportent leur réactivité et leur adaptabilité. Le succès des « écosystèmes d'entreprises » repose sur l'animation des démarches, le soutien au dialogue entre parties prenantes et la confiance entre acteurs. Cela suppose la désignation d'un porteur du projet (salarié partagé, réseau d'acteurs, etc.) ;
- de développer la connaissance de l'écoconception à travers le partage, la valorisation et la promotion des retours d'expériences ;
- de poursuivre la dynamique initiée par la loi relative à la transition écologique pour la croissance verte (LTECV) en 2015 pour stimuler les projets innovants en matière d'économie circulaire nécessitant un accompagnement coordonné entre les différents ministères concernés ;
- de développer l'économie de fonctionnalité¹⁵. Des actions collectives régionales pourraient tendre, tant à faire connaître les enjeux et intérêts de l'économie de fonctionnalité à travers des retours d'expérience pertinents, qu'à soutenir les entreprises désireuses d'intégrer une telle démarche dans leur stratégie de développement. Par ailleurs, une incitation des consommateurs à l'achat d'un service, plutôt que d'un produit, pourrait constituer un pas important.

¹⁵ Cf. Vuidel P. et Pasquelin B. (2017), *Vers une économie de la fonctionnalité à haute valeur environnementale et sociale en 2050. Les dynamiques servicielle et territoriale au cœur du nouveau modèle*, Ademe, juin.

Financer la transition vers l'économie circulaire

Des mesures d'accompagnement pour favoriser la transition vers l'économie circulaire doivent être envisagées (nouveaux instruments financiers...).

La Plateforme RSE recommande :

- **d'accompagner les TPE/PME pour qu'elles lancent des plans de réduction de leur consommation d'énergie et de ressources, grâce à des diagnostics aidés. Les coûts des diagnostics seront remboursés avec une partie des économies réalisées ;**
- **de favoriser, par des dispositifs fiscaux et parafiscaux, les produits adaptés aux réparations et au recyclage, en tenant compte des spécificités de chaque matériau – dispositifs qui ne devront pas avoir pour effet d'augmenter les prélèvements obligatoires ;**
- **de créer les conditions juridiques d'un droit d'expérimentation, permettant notamment le réemploi dans les chaînes de production. Un droit à l'expérimentation en matière de synergies éco-industrielles consisterait, en cas de situation « originale » et/ou « unique » sur le plan réglementaire, à laisser à l'industriel la possibilité de mener une expérimentation, en engageant intégralement sa responsabilité et en permettant à l'inspection des installations classées de définir la rubrique de la nomenclature des installations classées et les prescriptions les plus adaptées à la situation ;**
- de mobiliser des aides adaptées, après avoir évalué le résultat des aides mises en œuvre antérieurement. Les fonds structurels européens pour la période 2014-2020 pourraient être mis à contribution pour financer ces projets, en concertation avec les régions, qui pourraient mobiliser d'autres financements. La stratégie nationale doit d'ailleurs être établie en cohérence avec le plan d'action de l'Union européenne pour l'économie circulaire. Enfin, les services de l'État en région pourraient jouer un rôle fort en termes de sensibilisation, d'accès aux données et d'animation. Des postes dédiés à ces fonctions seraient utiles ;
- de favoriser les incitations économiques pour les synergies, à l'image du label Transition énergétique et écologique pour le climat (TEEC). Une revalorisation de la ressource « eau » ou des aides spécifiques à l'investissement rendraient les synergies réalisables. Le renchérissement des solutions d'élimination (stockage, incinération...) ou de production de déchets non triés, à travers la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), est un autre levier pour rendre les solutions de valorisation de proximité plus attractives. Il convient alors d'annoncer une trajectoire fiscale longterms à l'avance et fondée sur la progressivité ;
- de mener des études approfondies sur l'impact des nouveaux modèles d'économie circulaire sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, et de

développer l'offre de formation initiale et continue sur les métiers de l'économie circulaire et de l'écoconception¹⁶ ;

- d'encourager l'essaimage des modèles d'économie circulaire, en constituant des bases de données sectorielles et en partageant les bonnes pratiques à l'échelle européenne¹⁷ ;
- d'intégrer l'écoconception dans les financements alloués à la recherche et développement ;
- de poursuivre les incitations économiques aux produits écoconçus ou ayant fait l'objet d'une remise en état. Une fiscalité incitative sur les produits écoconçus permettrait de prendre en compte les externalités positives dans le prix et ainsi valoriser économiquement des produits diminuant leurs impact sur l'environnement et sur la société ;
- de mener des études sur les enjeux sociaux et environnementaux de l'économie collaborative ;
- de mettre en œuvre la loi pour la transition écologique et la croissance verte en mobilisant les moyens nécessaires au développement des engagements pour la croissance verte (ECV) – « *green deals* ».

¹⁶ Le référentiel Elipse propose un cadre commun à tous les porteurs de projet pour s'autoévaluer et des clés pour le suivi des initiatives d'écologie industrielle et territoriale (EIT) pour les acteurs qui les soutiennent. Ce projet a été financé par l'ADEME et le CGDD, coordonné par ORÉE en partenariat avec l'Université de Lyon, l'Université de Technologies de Troyes et l'Université de Grenoble, ainsi que Auxilia, EcoRes et Inddigo.

¹⁷ Cf. <http://www.economiecirculaire.org/>



ANNEXE 1 COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

Pôle des entreprises et du monde économique

- Nicolas BOQUET (AFEP)
- Florian BUREL (Global Compact France)
- Christian LAURO (CJD)
- Florian MASSEUBE et Pierre MONNIER (CPME)
- Alain PIERRAT (UIC) et Aurore FRIES, corapporteurs
- Camille SAINT-JEAN (OREE)
- Jean-Paul RAILLARD (Coop FR - CG Scop)

Pôle des organisations syndicales de salariés

- Marthe CORPET (CGT)
- Francine DIDIER et Flore GAUFFENY (CFE-CGC)
- Gérald DUMAS (CFDT)
- Geoffroy de VIENNE (CFTC), corapporteur

Pôle des organisations de la société civile

- Sylvain BOUCHERAND (Humanité et biodiversité), animateur
- Olivier CHABROL (Forum citoyen de la RSE)
- Marc DARRAS (4D)
- Rita FAHD (FNE)
- Alice FRANGULIAN (REFEDD)
- Ghislaine HIERO (Les petits débrouillards)
- André de MARCO (FNH)

Pôle des chercheurs et développeurs de la RSE

- Michel CAPRON (RIODD)
- René de QUENAUDON (Université de Strasbourg, UMR DRES)
- Fleur LARONZE (Université de Strasbourg, UMR DRES)
- Kathia MARTIN-CHENUT (Université de Paris 1, ISJPS)
- Christine PIRON (Consult'in France)
- Agnès RAMBAUD-PAQUIN (Consult'in France)
- Claire VIDEAU (Comité 21)

Pôle des institutions publiques

- Sophie BARRE-BON (MTES/CGDD)

Secrétariat permanent de la Plateforme RSE

- Gilles BON-MAURY, secrétaire permanent
- Arjuna ANDRADE, chargé d'études, jusqu'en juillet 2017
- Carine JEULAND, chargée d'études



ANNEXE 2 PERSONNES AUDITIONNÉES

Le groupe de travail « RSE et environnement » de la Plateforme RSE remercie les personnalités qu'il a auditionnées pour éclairer ses réflexions sur l'économie circulaire.

Séance du 26 octobre 2016

- **Mme Nathalie BOYER**, déléguée générale d'ORÉE
- **Mme Flore BERLINGEN**, directrice de Zero Waste
- **M. Romain DEBREF**, maître de conférences en sciences économiques à l'Université de Reims

Séance du 16 novembre 2016

- **M. Pierre GALIO**, chef du service Consommation et Prévention de l'Ademe
- **M. Cédric CHARTON**, responsable QSE à l'entreprise Balsan

Séance du 7 décembre 2016

- **M. Hervé GBEGO**, président expert-comptable, et **M. Ciprian IONESCU**, responsable recherche et développement de Compta durable

Séance du 5 janvier 2017

- **M. Fabrice NICOLAS**, directeur commercial France de TDV Industries

Séance du 27 janvier 2017

- **Mme Astrid LEBRUN-FRISDAL** et **M. Sébastien PARTIDA**, responsable national du réseau de collecte d'Eco-systèmes
- **Mme Chloé CIBULKA**, responsable environnement sites de production et boutiques de LVMH



ANNEXE 3 RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Un grand nombre de rapports, études, retours d'expérience, échanges de bonnes pratiques, guides, etc., sont rassemblés sur www.economiecirculaire.org.

Publications de l'ADEME <http://www.ademe.fr/expertises/economie-circulaire>.

Ademe (2017), « Épuisement des métaux et minéraux : faut-il s'inquiéter ? », juin <http://www.ademe.fr/epuisement-metaux-mineraux-faut-sinquieter>.

AFEP (2017), [*Trajectoires Économie circulaire – 33 entreprises se mobilisent avec 100 engagements*](#), février.

APEC (2014), *Chimie du végétal et biotechnologies industrielles : quels métiers stratégiques ?*, étude IAR / UIC PCA, octobre.

Association Chimie du végétal (2014), *Mobilisation des ressources en biomasse pour la chimie du végétal*, étude, mai ; synthèse de l'étude de Hugues de Cherisey, *Mobilisation de la biomasse*.

Bihoux P. (2014), *L'âge des low tech. Vers une civilisation techniquement soutenable*, Seuil, avril.

Douillard P. et Jolly C. (2016), « [L'économie circulaire, combien d'emplois ?](#) », *La note d'analyse*, n° 46, France Stratégie, avril.

Eurostat, "Recycling secondary material price indicator".

http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Recycling_%E2%80%93_secondary_material_price_indicator

Institut Montaigne (2016), *Économie circulaire. Réconcilier croissance et environnement*, novembre.

McKinsey pour la fondation Ellen McArthur, *Vers une économie circulaire : opportunités pour le secteur des biens de consommation courante*, vol. 2, note de synthèse, 2013.

OCDE (2016), *Do environmental policies affect global value chains? A new perspective on the pollution haven hypothesis*, mars, http://www.oecd-ilibrary.org/economics/do-environmental-policies-affect-global-value-chains_5jm2hh7nf3wd-en.

Vuidel P. et Pasquelin B. (2017), *Vers une économie de la fonctionnalité à haute valeur environnementale et sociale en 2050. Les dynamiques servicielle et territoriale au cœur du nouveau modèle*, Ademe, juin.

Wijkman A. et Skanberg K. (2015), [L'économie circulaire et ses bénéfices sociétaux. Des avancées réelles pour l'emploi et le climat dans une économie basée sur les énergies renouvelables](#), Club de Rome.

RETROUVEZ
LES DERNIÈRES ACTUALITÉS
DE FRANCE STRATÉGIE SUR :



www.strategie.gouv.fr



[francestrategie](https://www.facebook.com/francestrategie)



[@Strategie_Gouv](https://twitter.com/Strategie_Gouv)

Les opinions exprimées dans ce rapport engagent leurs auteurs et n'ont pas vocation à refléter la position du gouvernement.

**(Ce rapport est également disponible sur
www.strategie.gouv.fr/publications**



France Stratégie, laboratoire d'idées public, a pour mission d'éclairer les choix collectifs. Son action repose sur quatre métiers : évaluer les politiques publiques ; anticiper les mutations à venir dans les domaines économiques, sociétaux ou techniques ; débattre avec les experts et les acteurs français et internationaux ; proposer des recommandations aux pouvoirs publics nationaux, territoriaux et européens. Pour enrichir ses analyses et affiner ses propositions France Stratégie s'attache à dialoguer avec les partenaires sociaux et la société civile. France Stratégie mise sur la transversalité en animant un réseau de sept organismes aux compétences spécialisées.